

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES APPRENANTS ET DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

1. Frais de voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1 999 km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	820 € par participant	
8 000 km ou plus	1500 € par participant	

Remarque : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Le calculateur de distance fourni par la Commission européenne est celui que vous devez utiliser pour définir la tranche kilométrique applicable : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr.

2. Contribution aux frais de séjour

	Pays d'accueil	Mobilité du personnel Montant par jour en EUR	Mobilité des apprenants Montant par jour en EUR
Groupe 1	Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	135	58
Groupe 2	Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	120	50
Groupe 3	Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie	105	43

Remarque : Le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^e jour de l'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant
- +
- À partir du 15^e jour de l'activité : 70 % du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les taux pour la mobilité du personnel s'appliquent également à tous les accompagnateurs.

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

3. Contribution à l'organisation du projet

Type d'activité	Montant par participant
Apprenant en mobilité de groupe	100 € par participant
Mobilité du personnel pour des cours et des formations	100 € par participant
Expert invité	100 € par participant
Enseignant ou éducateur accueilli en formation	100 € par participant
Mobilité longue des apprenants adultes	500 € par participant

Type d'activité	De 1 à 100 participants	Au-delà de 100 participants
Mobilité individuelle des apprenants adultes	350 € par participant	200 € par participant additionnel
Mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation	350 € par participant	200 € par participant additionnel

Remarque : Les accompagnateurs et le personnel effectuant des visites préparatoires ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul de la contribution à l'organisation du projet.

4. Frais d'inscription

Taux appliqué : 80 € par jour et par participant, avec un maximum de 800 € de frais d'inscription par participant au projet de mobilité.

5. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

6. Visites préparatoires

Taux appliqué : 575 € par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

Taux appliqué : 150 € par participant.

Remarque : Le soutien linguistique individuel n'est pas fourni au personnel dans le cadre d'une mobilité de moins de 31 jours ou aux apprenants adultes dans le cadre d'une mobilité de groupe.